

Compte rendu de la réunion du conseil municipal

de la commune de Vibraye du 05 Juin 2026

1- ÉLECTIONS SÉNATORIALES :

• Désignation des délégués et des suppléants du conseil municipal pour l'élection des Sénateurs

M. le Maire rappelle que dans le cadre du renouvellement des Sénateurs, le conseil municipal de Vibraye doit désigner ses délégués et suppléants. Il précise qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

M. le Maire ajoute que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire sept délégués et quatre suppléants. Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, M. le Maire constate qu'une liste de candidats a été déposée.

Après vote à bulletin secret, les candidats de la liste 1 ont obtenus 23 voix.

Sont déclarés élus en qualité de délégués ou suppléants pour l'élection des Sénateurs : M. Denis BERNARDET, Mme Laurence GUILLARD, M. BOUVAT Olivier, Mme SACHSÉ-PROU Emilie, M. LARGILLIÈRE Luc, Mme BRETEAU Sabrina, M. Christophe LEDIEU, Mme Béatrice GAUDRÉ, M. Richard CROSS, Mme Martine DEBOISSY, M. Frantz PIERRE.

2- FINANCES :

• Tarifs enfance-jeunesse

M. Le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents points sur lesquels ils doivent se prononcer.

➤ Tarifs des séjours d'été 2026 :

- ❖ Les ados séjourneront du 06 au 11 juillet 2026 en Vendée – Ce séjour accueillera 18 jeunes, encadrés par 3 animateurs - Le montant total des charges est de 11 000 €.
- ❖ Deux séjours accessoires seront proposés aux plus jeunes à la base de loisirs de Lavaré :
 - Un séjour de 3 jours pour les 6/8 ans du 15 au 17 juillet 2026 – 20 places sont disponibles, avec un budget total (dépenses) de 2 612.98 €.
 - Un séjour de 5 jours pour les 9/11 ans du 20 au 24 juillet 2026 – 22 places sont disponibles, avec un budget total de 3 705.30 €.

➤ **Modification de la facturation des repas du restaurant scolaire :**

Les repas du restaurant scolaire sont actuellement facturés mensuellement au « réel », c'est-à-dire avec un pointage quotidien de chaque enfant présent en maternelle et en primaire. Pour simplifier la facturation, il est possible d'appliquer un forfait mensuel. Ce point nécessite d'être approfondi. Il sera étudié ultérieurement.

➤ **Inscriptions aux ALSH des vacances scolaires :**

M. le Maire indique que depuis septembre 2025, une inscription sur un minimum de 3 jours (sur une semaine d'ALSH) était appliquée pour avoir des effectifs et des taux d'encadrement stables. Pour ne pas pénaliser financièrement les familles et s'adapter au mieux à leurs besoins, il propose de créer un forfait « 2 jours ».

➤ **Création d'un tarif « forfait 1 jour » pour le local ados :**

Le forfait minimum existant pour les ados est de 2 jours. Or, du fait de l'absence imprévue de l'animatrice sur les vacances de Pâques, certains jeunes ne sont venus au local qu'une journée. En l'état actuel des tarifs, la facturation est impossible.

La création d'un tarif « 1 jour » permettra de facturer cette journée de présence aux familles.

- Les tarifs votés par le conseil municipal sont applicables par année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il est proposé d'appliquer les tarifs du service enfance par année scolaire, soit du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août N+1.

M. le Maire propose donc de voter les tarifs qui seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2026, sur la base d'une revalorisation de 1.5%, et du maintien du prix des repas du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les tarifs ainsi présentés.

3- PERSONNEL :

- **Création de poste - Service enfance-jeunesse**

M. le Maire propose de recruter un animateur à partir du 1^{er} septembre 2026, et de créer le poste correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2026, un poste d'animateur à temps complet.
- Charge M. le Maire de lancer l'appel à candidatures et de procéder au recrutement.

4- TRAVAUX en cours

- Le four du restaurant scolaire est commandé. Sa date de livraison reste à préciser.
- Un rendez-vous va prochainement être fixé avec le maître d'œuvre des travaux de l'Avenue de la Gare pour résoudre le problème du passage du camion de collecte des ordures ménagères.
- Le chauffe-eau de l'un des mobil-homes du camping va être remplacé, mais l'approvisionnement du fournisseur risque d'allonger le délai d'intervention.
- La chaudière du gymnase a été remplacée et mise en service.

5- DIVERS :

- **Attribution du titre de Citoyenne d'honneur de la commune à Mme Madeleine Gravé**

M. R. Cross indique que les Journées du Patrimoine 2026 auront pour thème « La mémoire historique ». Il souligne que Mme M. Gravé intervient activement depuis de nombreuses années pour entretenir la mémoire historique de la commune au sein du Cercle d'histoire et de l'Université Rurale, et propose de lui accorder le titre de Citoyenne d'honneur.

Cette distinction pourrait lui être remise officiellement le 18 septembre prochain.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la proposition de M. le Maire,

Considérant le parcours de vie de Mme Madeleine Gravé, et son investissement associatif (au sein de l'union des commerçants (UVICAPL) et du Cercle d'histoire de l'Université Rurale), qui font d'elle la « mémoire collective de la commune ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le titre de Citoyenne d'honneur de la commune de Vibraye à Mme Madeleine Gravé,
- Charge M. le Maire ou son représentant de signer le diplôme correspondant et d'organiser la cérémonie de remise du titre.
- La présente délibération sera notifiée à l'intéressée et publiée selon les modalités légales en vigueur.

- **Remerciements :**

La société des Pêcheurs vibraysiens remercie la commune de la subvention qui lui a été accordée. Elle a permis à l'association de réaliser de l'alevinage dans la Braye.

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe remercie la commune pour le partenariat qui a contribué au succès de l'édition 2026 de la Fête de la Nature à la Baignade.

- **Questions diverses**

La première réunion de quartier a rencontré un vif succès, avec la participation d'une cinquantaine de personnes. Le compte-rendu des propositions des habitants et des informations qui en découlent sera prochainement transmis aux membres du conseil municipal.

M. D. Chambrier indique la présence d'une « poche » d'eau pluviale sur la voirie située à proximité de l'entrée du lotissement de la Charmoie.

M. C. Ledieu informe le conseil qu'un véhicule a roulé et manœuvré dans la noue située au niveau des locaux « MMA » avenue de la Gare.